

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

SÉANCE DU 28 AVRIL 2006 À PUILBOREAU

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président

Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Michel-Martial DURIEUX, Jack PROUST, Josy MOINET, Jacques GIARD, Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jean-François FONTAINE, Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Guy COURSAN, Jean-Louis LÉONARD, Jean-François DOUARD, Jacques CORNÉLIS, Mme Esther MÉMAIN (jusqu'à la 21^{ème} question), MM. Yann JUIN, Daniel GROSCOLAS, Yves ROUSSEAU, Michel BOISSARD, Guy DENIER, Pierre GARNIER, Bernard ROUX, Mme Suzanne TALLARD, Vice-Présidents

Date de publication :
5/05/06

MM. Alain BUCHERIE, Jean-Pierre CARDIN, Mme Colette CHAIGNEAU (jusqu'à la 18^{ème} question), MM. Jean-Pierre CHANTECAILLE, Jean-Claude CHICHÉ, Mme Bernadette COLIN, MM. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Sylviane DULIOUST, M. Olivier FALORNI, Mme Brigitte GRAUX, M. Gérard GUEDON, Mme Josseline GUITTON, M. Claude KARTES, Mme Françoise LAINE, M. Henri LAMBERT, MM. Stéphane LEROY, Pierre MALBOSC, Daniel MATIFAS, Marc NÉDÉLEC, Yvon NEVEUX, Michel PLANCHE, Jean-Pierre ROBLIN, Mmes Marie-Yvonne ROY, Maryline SIMONÉ, MM. Jacques SUSSET, Denis THIBAudeau, Jean-François VATRÉ, Michel VEYSSIERE, M. Stéphane VILLAIN, Conseillers

Membres absents excusés : M. René BÉNÉTEAU, Mme Esther MÉMAIN (à partir de la 22^{ème} question), M. Gérard BLANCHIER procuration à M. Patrick GUEDON

M. Patrick ANGIBAUD, M. Yves AUDOUX procuration à Mme Françoise LAINE, Mme Dominique AUGRAS procuration à M. Jacques SUSSET, Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, Patrick BOUYER, Mme Colette CHAIGNEAU (à partir de la 19^{ème} question), M. Philippe CHASTENET, M. Jack DILLENBOURG procuration à M. Olivier FALORNI, M. Rémy DROUARD, Mme Patricia FRIOU procuration à Mme Marylise SIMONÉ, M. Aymé GLOUX procuration à M. Jacques CORNÉLIS, M. Didier GOBINET procuration à M. Jacques GIARD, M. Gérard GOUSSEAU procuration à M. Michel PLANCHE, M. Michel GRIMAUD procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE procuration à M. Alain BUCHERIE, M. Jacques LEGET procuration à M. Josy MOINET, Mme Juliette LIBERT procuration à Mme Esther MÉMAIN (à partir de la question n° 22), M. Henri MOULINIER, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, M. Marc PARNAUDEAU procuration à Mme Brigitte GRAUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Serge PICAUT procuration à M. Michel BOISSARD, Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN, Mme Nathalie SEGUIN, M. Cédric SUIRE procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers,

Secrétaire de séance : M. Mario COUTURIER

Date de convocation :	21 AVRIL 2006
Nombre de membres en exercice :	88
Nombre de membres présents :	55
Nombre de membres ayant donné procuration :	15
Nombre de votants :	70
Bulletins litigieux :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	70
Pour l'adoption :	70
Contre l'adoption :	0

N° 12

Titre / COMMUNE DE LA ROCHELLE - ZNIEFF DE TYPE 1 N° 106 - MARAIS DE TARDON - LAC DE VILLENEUVE - ENGAGEMENT D'UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE

Madame TALLARD expose que, Institué dans les années 1987-1988 et relevant d'un inventaire scientifique, le périmètre de la ZNIEFF 106 répond à la nécessité d'une délimitation d'un ensemble naturel et paysager cohérent.

Aujourd'hui, considérant les évolutions du site, il paraît souhaitable d'actualiser l'inventaire scientifique afin d'appréhender au mieux la pertinence d'un périmètre de protection sur ces espaces.

Cette actualisation pourrait à terme justifier d'une demande, par la collectivité, de révision du périmètre de la ZNIEFF 106.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à une expertise scientifique pour apprécier les caractéristiques actuelles du site des marais de Tasdon et des lacs de Villeneuve,
- dit que cette expertise devra répondre aux critères des fiches types de l'inventaire,
- dit que cette expertise devra pouvoir être utilisée dans le cadre de la formalisation d'un dossier de révision du périmètre de la ZNIEFF 106,
- décide de donner délégation au Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de service concernant cette expertise,
- dit que le président de la Communauté d'Agglomération pourra recueillir l'avis de toutes personnes ou organismes compétents.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE